

Défense d'exposer en vente et de transporter, sans la permission de l'inspecteur, tous moutons atteints de la gale;

Défense de paquer ces moutons avec ceux des autres qui seraient exposés à contracter la maladie;

Défense de jeter à l'eau tout mouton mort ainsi infecté;

Défense de déterrer des moutons morts de cette maladie.

Le tout sous peine d'une amende de \$200, pour chaque offense.

Si la loi s'exécute difficilement ou mal, le gouvernement déclarera tel comté ou telle paroisse "localité infectée de maladie contagieuse" et toute vente de moutons sera prohibée dans cette localité, tant que cet ordre ne sera pas révoqué. Et cet ordre ne sera révoqué que sur le certificat de l'inspecteur quand il pourra déclarer que la maladie a disparu.

Le cultivateur soigneux de ses intérêts s'empresse de se conformer aux intentions de la loi qui n'a en vue que de sauvegarder un commerce si précieux pour lui et pour le pays

Qui ne préférera avoir des moutons sains et vendables à des moutons galeux dont le genre de maladie imprime une espèce de déshonneur à son malheureux propriétaire. Quelquefois c'est dû à un accident que l'on aimera à faire disparaître au plus tôt.

Nous demandons aux personnes éclairées qui ont à cœur le bien public de donner leur concours le plus actif à la loi et de faire tous leurs efforts pour dissiper les préjugés qui s'élèvent ordinairement contre toute loi coercitive.

Que l'on se donne la main pour faire disparaître cette maladie et dans quelques mois cette loi n'aura plus sa raison d'être, au grand honneur du nom canadien.—*Communiqué.*

Une bonne vache laitière.

Il en coûte beaucoup moins de garder une bonne vache laitière qu'une médiocre. Un vache qui donne deux fois plus de lait et avec laquelle on obtient deux fois plus de beurre qu'une autre, vaut plus que le double de cette dernière, parce qu'elle ne consommera certainement pas le double de nourriture et ne demandera pas deux fois plus de soins. C'est un calcul important à faire et auquel nous n'attachons pas assez d'attention.

Dans nombre de fermes il y a des propriétaires de troupeaux de dix à quinze vaches qui ne sauraient reconnaître laquelle de leurs vaches donne le plus de lait. Bien souvent il leur arrive de vendre leurs meilleures vaches laitières, même à un prix réduit, sans soupçonner qu'ils font là un mauvais marché. Ils ont besoin d'argent, et c'est là tout leur calcul: ils laissent enlever ce qu'ils ont de mieux dans leur troupeau.

Un cultivateur qui sait conduire son affaire de manière à réaliser des profits, a toujours soin de mesurer le lait obtenu de chacune de ses vaches, et cela de temps à autre. S'il s'aperçoit qu'il y en a qui diminuent en lait plus que les autres comparativement au pâturage dans lequel elles se trouvent, ce sont celles là qu'il essaie de vendre, même à bas prix, ou qu'il engraisse lui-même pour la boucherie. Jamais il ne disposera de ses meilleures vaches laitières pour

la vente: agir autrement serait méconnaître ses propres intérêts. Il en doit être ainsi pour tous les autres animaux de la ferme.

Nous connaissons un cultivateur très à l'aise qui, chaque hiver, garde quinze à vingt cochons, qu'il hiverne tant bien que mal. Au mois de juin suivant, ne pouvant pas les engraisser tous, il en vend à peu près la moitié, et les acheteurs ont toujours le choix sur les quinze ou vingt cochons moyennant une piastre de plus, même 50 cts, sur ceux qu'il juge inférieurs. Qu'arrive-t-il à l'automne, au temps des boucheries? C'est que le vendeur n'a pour lui des cochons hivernés, mis au pâturage, puis engraisés, qui n'ont atteint que le poids de 200 à 225 livres chacun, au temps actuel des boucheries.

Si ce cultivateur croit avoir fait là une bonne spéculation, il se trompe grandement. Il eut mieux valu pour lui n'avoir gardé que huit à dix cochons en hivernement, les avoir tenus chaudement dans la porcherie, leur avoir donné une nourriture suffisante pendant tout l'hiver, et à l'automne il aurait obtenu des cochons pesant de 350 à 400 livres, même davantage.

Cependant c'est ce qui se pratique que trop généralement dans nos campagnes; et l'on se plaint de ce que l'agriculture ne paie pas! L'agriculture ne paie pas! oui, quand on ne sait pas calculer et que l'on s'obstine à une pratique routinière. Tout s'enchaîne en agriculture, et quand sur un point aussi important que celui de l'élevage du bétail on se crée, par sa propre faute, des pertes aussi considérables, que doit-il en être du reste? à l'égard du fumier, par exemple, qui est une source de richesse pour le cultivateur, quand il sait le ménager et convenablement l'employer à augmenter la fertilité de sa terre. C'est à nos lecteurs à prêcher d'exemple, afin de convertir ces esprits routiniers qui croiraient faire une folle dépense en souscrivant à un journal d'agriculture. Aidez-nous dans cette propagande.

Conditions nécessaires pour faire produire aux terres d'abondantes récoltes.

Tout vient de la terre, et tout y retrouve; le travail et les soins font les produits.—BUJAUULT.

Chacun sait qu'on ne peut obtenir d'abondantes récoltes des terres, que par le moyen des engrais; il faut, pour cela, qu'ils soient de bonne qualité suffisante, et qu'ils aient été bien conservés. Pour arriver à ce double résultat, il est important que l'agriculteur connaisse bien la nature du sol qu'il destine à la culture, afin d'y faire arriver les espèces végétales qui y sont le plus convenables, ainsi que pour corriger avec profit tous les défauts qui peuvent mettre obstacle au but qu'il se propose. Il faut, en outre, le concours de tous les préceptes qu'exige un bon système d'agriculture. Ces préceptes sont principalement les suivants:

Que les travaux préparatoires des terres, pour les semailles d'automne, soient faits en été avec le nombre de bœufs et tous les différents instruments nécessaires pour qu'ils soient exécutés avec la plus grande perfection possible.